

Conseil d'établissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau 2016-2017

Séance ordinaire du jeudi 28 mars 2017 à 19 h 00 au salon du personnel, pavillon Hertel

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Brigitte Caron, Marie-Ève Charbonneau, Renée Fortin, Anne-Sophie Gosselin-Gendron, Annie Lajoie, Anne Lebrun, Aline Marchand, Marie-Hélène Payeur, Ghislain Picard, Marie-Ève Racine, Marie-Noële Tanguay, Nathalie Thériault, Marie-Hélène Vinet. Christyne Tremblay, directrice.

1. Ouverture de la séance

a) Présence et quorum

La feuille des présences est signée par les membres et consignée au registre. Madame Brigitte Caron, ouvre la séance à 19 h 13 après avoir constaté qu'il y a quorum.

2. Parole au public

Aucun public n'est présent.

3. Adoption de l'ordre du jour

No	Sujet	Objet
1-	Ouverture de la séance a) Présence et quorum	Constat
2-	Parole au public	Information
3-	Adoption de l'ordre du jour	Adoption
4-	Adoption du procès-verbal du 23 février 2017	Adoption
5-	Suivis au procès-verbal du 23 février 2017	Information
6-	Correspondance :	Information
7-	Travaux du conseil : a) Grille-matières 2017-2018 b) Sondage SDG	Approbation
8-	Affaires nouvelles : a) Fond à destination spéciale b) Projet de loi 105 c) Activités journées pédagogiques 2017-2018 SDG d) Photos scolaires e) Projet Trottibus	Information Approbation
9-	Rapports : a) De la déléguée au comité de parents de la CSP b) Des enseignants c) Du service de garde d) De l'OPP	Informations
10-	a) Bons coups!	Information
11-	Varia : a) b) c)	Adoption

12-	Paroles : a) Au public b) Aux membres c) À la directrice	Information
13	Levée de l'assemblée	

L'adoption de l'ordre du jour ci-dessus est proposée par monsieur Ghislain Picard et appuyée par madame Anne-Sophie Gosselin-Gendron.

À l'unanimité

Résolution CÉ 16/17 – 021

4. Adoption du procès-verbal du 23 février 2017

Il est proposé par monsieur Ghislain Picard et appuyé par madame Marie-Noële Tanguay d'adopter le procès-verbal du 23 février 2017 avec la modification apportée.

À l'unanimité

Résolution CÉ 16/17– 022

5. Suivis au procès-verbal du 23 février 2017

Aucun suivi.

6. Correspondance

- Invitation au Colloque national de la Fédération des comités de parents du Québec.
 - Valider si le budget du CÉ permet l'inscription à ce Colloque.

7. Travaux du conseil

a) Grille-matières 2017-2018

Voir annexe 1

Christyne Tremblay explique les assises, sa démarche et les référentiels, qui l'ont amenée à présenter le statu quo pour la répartition du temps qui doit se coller le plus possible au régime pédagogique.

Les résultats de la 1^{re} étape ne sont pas suffisants pour porter un jugement de cette cohorte.

Ce n'est pas la proposition des enseignants mais, ils se sont pliés aux arguments de la directrice et laissent la chance à cette cohorte pour porter un jugement.

Aucun des élèves de ce groupe d'anglais accru n'a choisi la concentration anglais à l'école secondaire Polybel pour 2017-2018.

La vision à long terme des membres parents est que ce choix se poursuive pour les années futures.

Il est proposé par monsieur Ghislain Picard appuyé par madame Brigitte Caron d'approuver la répartition du temps d'enseignement (grille-matières) 2017-2018.

Madame Anne Lebrun demande le vote.

À l'unanimité

Résolution CÉ 16/17– 023

b) Sondage SDG

Madame Annie Lajoie présente le sondage qui sera envoyé aux parents dès l'adoption de la tarification de base des services aux dîneurs par le Conseil des commissaires le 4 avril prochain.

La proposition de l'école pour la surveillance des dîneurs pour l'année 2017-2018 serait que le ratio soit de 1 surveillant pour 26 élèves au lieu de 1 surveillant pour 34 élèves. Le montant serait alors de :

320 \$ Premier enfant (100%)

320 \$ Deuxième enfant (100%)

160 \$ Troisième enfant (50%)

À partir du quatrième enfant : Gratuit

Cette proposition fait suite à des discussions qui ont déjà eu lieu pour améliorer la qualité du service. À 34 élèves par surveillant, c'est plus difficile de faire de la gestion de groupe. L'élève bénéficierait d'avoir des groupes moins gros. En faisant un ratio de 1/26 élèves, il y aurait plus de surveillants et plus de groupes pour répartir les élèves.

Une question est posée par rapport aux élèves qui s'inscrivent à des activités parascolaires et qui sont également inscrits au service de garde. Le parent se trouve à déboursier 2 fois pour la période du midi car l'activité termine 15 minutes avant le début des classes. Y aurait-il une façon pour que le parent n'ait pas à payer ce service deux fois?

Conformément aux exigences, le Conseil d'établissement établit le pourcentage de réponses reçues favorables au modèle d'organisation proposé par l'école afin que celui-ci soit mis en application pour la prochaine année scolaire.

Après plusieurs discussions, madame Marie-Ève Charbonneau propose que le pourcentage de réponses reçues favorables soit de 90%.

Madame Anne Lebrun demande le vote.

Pour : 6 Contre : 6

Madame Annie Lajoie amende la proposition pour que le pourcentage soit de 85%.

Madame Anne Lebrun demande le vote.

Pour : 11 Contre : 1

Adopté à la majorité

Résolution CÉ 16/17-024

8. Affaires nouvelles :

a) Fond à destination spéciale

Monsieur Jimmy a fait des soumissions pour l'achat d'une tente et de drapeaux (oriflammes). Les soumissions seront remises aux membres parents du CÉ car certains pourraient peut-être avoir de meilleurs prix. La décision sera prise au prochain Conseil d'établissement du 19 avril prochain.

b) Projet de loi 105

Aucune question.

c) Activités journées pédagogiques 2017-2018 SDG

Madame Annie Lajoie présente la programmation des activités pour les journées pédagogiques 2017-2018 du service de garde.

Ce choix d'activités, qui tend à respecter le ludique, sera envoyé aux enseignants de cette année ainsi que déposé lors de l'assemblée générale des enseignants en début d'année.

Vendredi 20 octobre	Ferme Guyon
---------------------	-------------

Jeudi 16 novembre	École de Cirque de Verdun
Vendredi 17 novembre 2017	Défi X-Out
Vendredi 16 février	Visite au Zoo de Granby
Lundi 19 février	Quilles Rive-Sud et cinéma
Vendredi 8 juin	Héritage St-Bernard (île aux trésors)
29 janvier	Curling St-Hilaire

Madame Marie-Hélène Vinet informe madame Annie que Cirko ouvrira à Beloeil au mois de juin.

d) Photos scolaires

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

e) Projet Trottibus

Madame Marie-Hélène Vinet informe les membres que sur les 162 répondants :

- 111 (70%) sont en faveur de la participation de leur(s) enfant(s) à ce projet;
- 51 ont signifié que leur(s) enfant(s) ne participeraient pas;
- 26 parents sont intéressés à être bénévole-marcheur de 1 à 5 matin(s)/semaine;
- 9 sont intéressés par le comité organisateur;
- 5 sont intéressés pour la promo école-communauté;
- 23 sont intéressés pour être marcheur/remplaçant.

Le conseil d'établissement autorise la Société Canadienne du Cancer à contacter les parents pour les convoquer à une séance d'information, un soir de semaine à l'école. Ils vérifieront également leurs antécédents judiciaires.

9. Rapports :

a) De la déléguée au comité de parents de la CSP

Madame Anne Lebrun résume la réunion qu'elle a eue. Pour plus d'information : <http://csp.ca/parents-et-eleves>

b) Des enseignants

Madame Marie-Ève Charbonneau souligne la performance de quelques élèves et de l'enseignant, madame Hélène Vachon, au spectacle Enchantons-nous! à St-Hyacinthe.

c) Du service de garde

Madame Annie Lajoie informe les membres qu'ils ont beaucoup de difficultés à trouver du personnel remplaçant. Ils doivent quelquefois séparer des groupes, tout en respectant les ratios. Un groupe a été coupé le soir.

d) De l'O.P.P.

Aucun point.

10. Bons coups!

- Enchantons-nous!
- Page Facebook pour les objets perdus/retrouvés

11. Varia

Aucun point.

12. Paroles

a) Au public

Aucun public n'est présent.

b) Aux membres

Aucun point.

c) À la directrice

Aucun point.

13. Levée de l'assemblée

Tous les sujets ayant été épuisés, madame Annie Lajoie propose d'adopter la levée de l'assemblée à 10 h 08

À l'unanimité.

Christyne Tremblay
Directrice

Brigitte Caron
Présidente

Renée Fortin
Secrétaire

ANNEXE 1

Grille-matières 2017-2018 –proposition

Répartition du temps d'enseignement (grille-matières 2017-2018) L.I.P art.86 Assises de la direction

Démarche

Processus pour en arriver à l'adoption du temps d'enseignement alloué à la grille-matières

- « Le CEE contribue à l'élaboration de la proposition de la direction en ce qui a trait au temps alloué à chaque matière (LIP 89) » :
 - Réunion du CEE du 8 mars 2017: Les membres exposent à tour de rôle les suggestions de modifications recueillies par consultation de leur équipe niveau.
 - Monsieur Jimmy nous explique son projet d'option sport préalablement parvenu aux membres par courriel.
 - Madame Christyne Tremblay expose la suggestion de grille-matières de la direction avec les assises de la direction.
 - Madame présentera en assemblée générale du 21 mars une grille-matières avec ses assises.
 - Réunion du CÉ du 28 mars 2017 : la direction déposera la proposition de grille-matières 2017-2018.

Référentiels de la direction liés à cette démarche

- **Loi sur l'instruction publique**
 - 64. Toute décision du C.É. doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves
 - 86. Le C.É. approuve le temps alloué à chaque matière proposé par le directeur en s'assurant de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le MELS.
 - 96.12 ... le directeur de l'école s'assure de la qualité des services éducatifs dispensés à l'école.
 - 96.13 ... le directeur assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs :
- **Régime pédagogique** article 22. Répartition des matières
- **Programmes d'études**
- **Convention collective**
 - **4-6.10b) 6. La direction consulte le CEE sur ... le temps alloué à chaque matière (LIP 86)**

CONSIDÉRANT que les implications découlant de l'implantation d'un tel programme (anglais accru) ont été le fruit de plusieurs années de consultation pour l'équipe-école et les membres du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que l'analyse du succès de l'implantation d'un tel programme (anglais accru) repose sur une bonne planification et demande du temps pour suivre les résultats de la cohorte et permettre des constats concluants;

CONSIDÉRANT que ce n'est pas la recommandation de la majorité des enseignants;

Le 28 mars 2017, madame Tremblay propose donc un **statu quo** dans la **RÉPARTITION DU TEMPS D'ENSEIGNEMENT 2017-2018** permettant à certains élèves de 6e année d'obtenir 6 périodes de 45 minutes d'enseignement de langue seconde (anglais) de façon hebdomadaire.

- Cette option pourra être offerte aux élèves dont l'intérêt nous sera signifié par l'élève et leurs parents;
- Le conseil des enseignants se penchera pour établir des critères de sélection répondant aux besoins d'équité de formation des 4 groupes d'élèves de 6e année;
- Cette option ne pourra occasionner des transferts supplémentaires d'élèves ou de dépassements supplémentaires;
- Par la suite, un comité formé d'un représentant d'enseignants, d'un représentant de parents et de la direction de l'école procédera à l'analyse des intérêts signifiés;
- Dans l'éventualité où les conditions nommées précédemment peuvent être respectées, ce comité conclura à la possibilité de bonification hebdomadaire pour l'enseignement de l'anglais pour l'année 2017-2018;
- Une éventuelle pige au sort pour la formation **d'un groupe de 6e année option anglais** sera faite après l'affectation des enseignants;
- Dans l'éventualité où les conditions nommées précédemment ne peuvent être respectées, ce comité conclura à l'impossibilité de bonification hebdomadaire pour l'enseignement de l'anglais pour l'année 2017-2018. Cette bonification sera réévaluée annuellement selon la loi sur l'instruction publique.

